

Evènement parallèle CCF/CSW63

63^{ème} Commission de la condition de la femme

Présentation de l'Ex-Ministre Haïtienne à la « Condition Féminine et aux Droits des Femmes »(MCFDF), Eunide Innocent, actuelle Directrice Exécutive et fondatrice avec des militantes féministes haïtiennes de la « Plateforme des Organisations de Femmes Haïtiennes pour le Développement » (POFHAD)

Mission Permanente de la Francophonie

« Identité Juridique un élément indispensable pour avoir accès aux programmes de développement »



Mme Eunide Innocent

Mesdames et Messieurs, souffrez que je remercie d'abord les responsables de Regards de femmes particulièrement sa présidente Michèle Vianès, d'avoir organisé cette activité. Mes remerciements s'étendent également à toute son équipe, les panélistes et l'assistance pour leur participation.

En Haïti, sur une population de 11 085 919 habitants dont 51,49% de femmes, près de trois millions n'ont pas d'acte de naissance. Ceci n'est pas sans conséquence sur l'avenir des femmes et constitue un frein à leur participation aux efforts de développement et à la jouissance de leurs droits civils et politiques notamment l'accès à éducation, la santé, la participation politique, à la propriété privée...

A titre d'illustration, Marguerite est une jeune femme de 25 ans qui n'a pu fréquenter l'école qu'à l'âge de 11 ans parce qu'elle n'a pas été déclarée à la naissance. Au cours des premières années de sa vie elle a appris à lire et écrire par le biais de ses ami-e-s, frères et sœurs. Se rendant compte de son intelligence ses parents ont effectué les démarches de déclaration tardive pendant près de deux ans. Elle est actuellement en 3^e année de droit à l'Université d'Etat d'Haïti. Je souligne à votre attention que Marguerite est une fille vivant dans une région éloignée au nord d'Haïti avec un handicap moteur.

Ce cas n'est pas isolé :

Combien de jeunes filles qui n'ont pas eu la chance de Marguerite d'atteindre leur plein potentiel?

Combien de citoyennes haïtiennes qui ne peuvent pas remplir des actes quotidiens parce qu'elles n'ont pas d'identité juridique ?

Trois (3) institutions interviennent directement dans la gestion des dossiers de l'état civil en Haïti. Il s'agit des Archives Nationales, des Ministères des Affaires Etrangères, de la Justice et de la Sécurité Publique. Néanmoins, l'existence de ces institutions ne garantit pas toujours aux enfants l'accès à un certificat de naissance pour plusieurs raisons :

D'abord la méfiance des citoyens, des citoyennes haïtien-ne-s de solliciter les services de fonctionnaires pour ne pas être victimes d'injustice ;

La stigmatisation des enfants qui ont été déclarés par leur mère

L'absence ou la trop longue distance des bureaux d'Etat civil.

Conséquences de la non déclaration des naissances en Haïti

Un grand nombre de fillettes se voient interdire l'accès à l'école et grossissent le nombre d'analphabètes parce qu'elles n'ont pas été déclarées à la naissance ;

Des milliers de femmes n'ont pu accéder qu'aux études primaires ou aux centres d'alphabétisation parce que leurs naissances ont été déclarées tardivement ;

Des milliers d'autres ne peuvent pas avoir leurs cartes électorales parce qu'elles n'ont pas d'actes de naissance ;

Des femmes leaders ne peuvent pas briguer à des postes électifs pour les mêmes raisons.

Quelles sont donc les mesures prises par l'Etat Haïtien pour corriger cette injustice sociale ?

En janvier 2014, par arrêté présidentiel, sous l'administration de son Excellence Monsieur Michel Joseph Martelly, un délai de cinq (5) ans a été accordé à toute personne dépourvue d'acte de naissance pour faire régulariser leur état civil ;

Sous l'instigation du Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF) et les organisations féministes et féminines les différences faites entre les enfants sur la base de la situation matrimoniale de leurs parents ont été abolies au travers de la loi sur la paternité, maternité et filiation promulguée le 4 juin 2014 ;

Le programme de la Première Dame de la République d'Haïti, Madame Martine Moïse autour de l'enregistrement des enfants à la naissance intitulé « Konte-m, Mwen Konte ».

Ces actions sont renforcées par celles de la Société Civile, je cite l'initiative de la « Plateforme des Organisations de Femmes Haïtiennes pour le Développement » (POFHAD) dans le Nord autour du thème « *Pitit mwen gen yon non, yon batistè* » « *Mon enfant à un nom et un acte de naissance* ». Cette campagne visait à encourager les parents à munir, même tardivement leurs enfants de ce document important et de l'impact positif qu'il peut avoir dans leur développement futur.

Au terme de cette campagne, plus de 500 familles ont doté leurs enfants de leur acte de naissance, parmi eux des filles et garçons adolescent-e-s.

Cette lutte n'est pas gagnée d'avance, un effort continu de toutes les forces vives de la nation haïtienne est constamment sollicité pour que les filles et les femmes puissent jouir pleinement de leurs droits de participer au développement du pays.

La POFHAD continue à s'engager dans cette voie !